



COMMISSION LOGEMENT ET CADRE DE VIE

La Lettre



n°2 février 25

Aides au logement

Le site [Pour les personnes âgées.gouv.fr](https://pour-les-personnes-agees.gouv.fr) répertorie toutes les aides susceptibles de convenir en fonction de critères. Vous pourrez y lire l'aide à l'adaptation du logement, l'aide au logement de la CAF, l'aide au logement de la MSA, le formulaire de demandes de logement social avec simulateur, etc. Bref une source fort riche !

[Les formulaires et les services en ligne.](#)

Financement des travaux de rénovation énergétique

Un [arrêté du 23 décembre 2024](#) modifie les plafonds de ressources applicables au prêt avance mutation ne portant pas intérêt. Il est destiné à financer des travaux de rénovation énergétique dans sa résidence principale. Ce prêt s'adresse aux ménages relevant des catégories de ressources « modestes » et « très modestes » établies par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), sous réserve que l'ensemble du projet soit finançable. Ce prêt concerne un nombre limité de propriétaires et les conditions sont nombreuses.

Copropriétés : assemblée générale

La bonne administration d'un immeuble en régime de copropriété nécessite une assemblée générale annuelle obligatoire. Il y est notamment discuté du budget prévisionnel et l'approbation des comptes Une assemblée générale doit ainsi avoir lieu au moins 1 fois par an. Il peut être indispensable lors de travaux par exemple de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Vos droits sur le [site Service public.](#)

La Fondation pour le logement des défavorisés (FAP)

La Fondation Abbé-Pierre pour le logement des défavorisés (FAP) a officiellement supprimé le nom de son fondateur de son intitulé. Elle devient la Fondation pour le logement des défavorisés en gardant son sigle FAP. Elle change de nom « *mais pas de combat* », et pour continuer de défendre les « *plus de 330 000 personnes sans domicile* », elle a « *plus que jamais besoin de la générosité du public* », qui représente 97 % de ses financements.

Rénovation de logements : Strasbourg déploie le guichet unique

L'Eurométropole de Strasbourg vient officiellement de lancer sur son territoire l'outil « Loutre », fruit du [projet européen Otter life](#) porté notamment par la métropole Aix-Marseille-Provence. Le but est de massifier les projets de rénovation sur le territoire, qui n'ont jusqu'alors jamais atteint leurs objectifs. Loutre permet de mettre en relation, via une application numérique unique, les usagers, leurs interlocuteurs publics et des professionnels du bâtiment.

Activités de services à la personne : la circulaire est parue !

Une nouvelle circulaire sur la déclaration et l'agrément des organismes de services à la personne vient d'être publiée. Elle définit les 26 activités relevant des services à la personne. Les organismes de services à la personne doivent respecter plusieurs obligations La facture est délivrée au consommateur avant paiement. Elle est gratuite, quel que soit le support durable utilisé à cette fin. Avant le 31 mars de l'année N+1, le service doit communiquer à chacun de ses clients une attestation fiscale annuelle, afin de leur permettre de bénéficier de l'avantage fiscal au titre de l'imposition de l'année N.

La circulaire Services à la personne [sur le site Légifrance.](#)